

constater que l'honorable sénateur prévoit que la session sera courte. Nous avons eu récemment de longues sessions et je pense que les honorables sénateurs des deux côtés de la Chambre apprendront avec plaisir que la présente session promet d'être courte. Tous les rapports seront prochainement mis en la possession du parlement, et il est à espérer qu'on ne perdra pas de temps et que la besogne sera expédiée promptement.

La motion est adoptée.

RAPPORTS EN RETARD.

L'honorable M. LANDRY : Avant l'ajournement de la Chambre, l'honorable secrétaire d'Etat voudra-t-il nous dire s'il a l'intention de répondre aux motions qui ont été faites l'année dernière et l'année précédente à l'effet de savoir les noms des personnes composant les équipages de "l'Artic" et du "Neptune", et toute la correspondance s'y rattachant. Une motion a été faite l'an dernier et l'autre l'an précédent.

L'honorable M. SCOTT : Je ferai mon possible pour rafraîchir la mémoire de ceux qui ont pour devoir de fournir des renseignements de ce genre. Je ne savais pas que les rapports en question étaient en retard. Je donnerai bientôt à l'honorable sénateur une réponse au sujet de ces rapports.

LE COMITE DE SELECTION.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je proposerai respectueusement que lorsque l'honorable ministre demandera la formation d'un comité devant être chargé de nommer les comités permanents il inscrive le nom de sir John Carling à la place du mien, parce que je m'absenterai. Je me propose de partir cet après-midi pour l'ouest. Je ne serai peut-être pas de retour lorsque la motion sera faite. L'honorable ministre pourrait maintenant présenter sa motion, avec le consentement de la Chambre.

L'honorable M. SCOTT : Je propose qu'on forme le comité tout de suite en substituant le nom de sir John Carling à celui de sir Mackenzie Bowell.

L'honorable M. LANDRY : Avant que la motion soit adoptée, j'appellerai pour la troisième fois l'attention de l'honorable leader du gouvernement sur certains faits. Il y a maintenant quatre-vingt-un séna-

Hon. M. SCOTT.

teurs—en réalité il y en a quatre-vingt-trois. La province d'Ontario est représentée par vingt-quatre sénateurs, Québec par vingt-quatre, les provinces maritimes par vingt-quatre. Les autres viennent de l'ouest, c'est-à-dire du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise, et sont au nombre de neuf, c'est-à-dire de onze maintenant. Les différentes provinces du Nord-Ouest, qui sont représentées par onze sénateurs, comptent trois membres dans le comité, la province d'Ontario en compte deux, les provinces maritimes trois. Mais la Nouvelle-Ecosse en compte deux et le Nouveau-Brunswick n'en compte pas un.

Je demanderai à l'honorable leader du gouvernement de rendre justice aux différentes provinces. La province de Québec devrait être représentée par deux membres, au moins, comme la province d'Ontario, et si l'honorable ministre veut donner une plus forte représentation aux provinces de l'Ouest, nous n'y objecterons pas. Mais je crois qu'en toute justice la représentation devrait être répartie différemment. L'année dernière l'honorable ministre a fait la même motion. J'ai objecté, et il a été assez bon pour répondre à l'objection en retranchant un ou deux noms, donnant ainsi une représentation plus équitable à la province de Québec. Je proposerai que l'honorable M. Béique soit nommé à la place de M. Power. La province de la Nouvelle-Ecosse a deux représentants, l'honorable M. Miller et l'honorable M. Poirier. Le nom de M. Power a été ajouté à la liste, parce que la place du président actuel a été prise par le président de l'année dernière. Cela peut être convenable sous un certain rapport, mais sous un autre cela constitue une injustice envers la province de Québec. Je propose que l'on modifie de nouveau la liste en retranchant les noms de l'honorable M. Power et de l'honorable M. Watson, parce qu'ils sont trois sénateurs du Nord-Ouest, et en y substituant les noms de l'honorable M. Béique et de l'honorable M. Ellis. Je demande qu'en toute justice la province de Québec soit mieux représentée dans le comité de sélection.

L'honorable M. SCOTT : Je n'ai pas entendu, l'année dernière, formuler de plaintes contre le comité de sélection. Si je comprends bien, le comité a rempli son devoir d'une manière assez satisfaisante. J'ai